

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 27 mai 2013**  
~~~~~

**PARC D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LES TREILLES, ANIANE
VENTE DE PARCELLES AU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'HÉRAULT.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 27 mai 2013 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Jean-Marcel JOVER, Mme Sylvie CONTRERAS, Mme Maguelonne SUQUET, M. René GOMEZ, M. Robert POIJOL, M. Jean-Pierre DURET, M. Claude CARCELLER, M. Louis VILLARET, M. André YVANEZ, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Franck DELPLACE, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Michel COUSTOL, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, M. Sébastien LAINE, M. David CABLAT, Monsieur Christian DOUCE, Madame Monique GIBERT, Madame Danielle MORALES -Mme Nicole MORERE suppléant de M. Jérôme CASSEVILLE, Mme Claudine DELERIS suppléant de Mme Anne-Marie DEJEAN, M. Alain CALAS suppléant de Mme Marie-Claude BEDES, M. François BECKER suppléant de M. Bernard JEREZ, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND

Procurations :

M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE à M. Philippe SALASC, M. Jean-Claude MARC à M. Jacques DONNADIEU

Excusés :

M. Gérard CABELLO

Absents :

M. Maurice DEJEAN, M. Christian LASSALVY, M. Eric CORBEAU, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Frédéric GREZES, M. Robert SIEGEL, Mme Florence QUINONERO, M. Pascal DELIEUZE, Mme Catherine JOSIEN, M. Jean Pierre VANLUGGENE

Quorum : 25	Présents : 35	Votants : 37	Pour 37 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu que le Conseil Général de l'Hérault achète actuellement les parcelles nécessaires à la réalisation de la future déviation d'Aniane sur la RD 32,

Vu que cette dernière jouxte le parc d'activités économiques communautaire Les Treilles,

Vu l'avis des Domaines,

Considérant qu'il est proposé au Conseil communautaire de vendre au Conseil Général une partie des parcelles suivantes, qui sont nécessaires à la réalisation de la déviation :

- 3210 m² environ de la parcelle AY 133

Considérant que le Conseil Général fera procéder au bornage des parcelles préalablement à la vente, Considérant qu'il est proposé la vente des terrains selon les modalités suivantes :

- 16 €/m² pour les surfaces en IV NA

- 1.5 €/m² pour les surfaces en NC

- auxquels s'ajoutent les indemnités de réemploi de 5%, soit pour la parcelle AY 133 :

16 € x 924 m² + 1,50 € x 2206 m² = 18 093 € + 5% indemnités de réemploi

Considérant que la vente sera faite dans le cadre d'un acte administratif pris en charge par le Conseil Général de l'Hérault.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de vendre au Conseil Général de l'Hérault la parcelle AY133 d'une superficie d'environ 3210 m² sur la base de 16€/m² pour la surface en IVNA et 1,5 €/m² pour la surface en NC, auxquels s'ajoutent 5% d'indemnités de réemploi, soit un montant prévisionnel de 18 093 € hors indemnités,
- d'autoriser M. le président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 815 le 30/05/2013

Publication le 30/05/2013

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20130527-lmcl56783-DE-I-I

Le Président de la communauté de communes

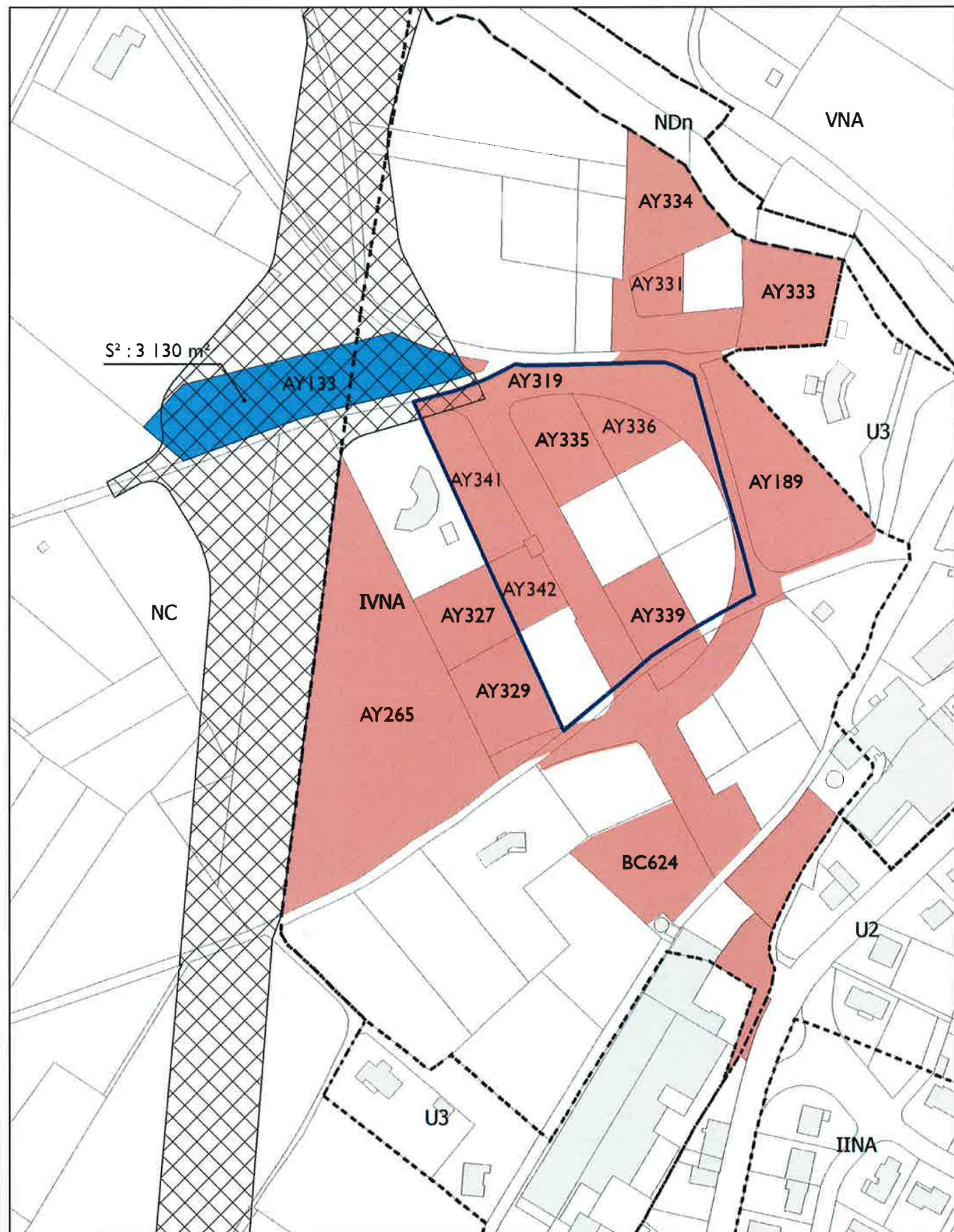
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes





Commune d'Aniane
VENTE DE TERRAIN AU CG34



- Ancienne parcelle AY131 Surface à vendre au CG34 Propriété de la C.C.V.H.
- Limites des zones du POS Emplacement réservé pour la déviation

Cadastre
 Bâti dur
 Parcelles
 Bâti léger

0 60 Mètres

